

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
Inscriptions Scolaire
Restauration Scolaire / Accueil Périscolaire / Transport Scolaire

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

ÉCOLE : _____

NIVEAU : ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ UEMA ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐ ULIS

Procédure :

Ce dossier est à remplir pour :

- Les enfants qui entrent en Petite Section ;
- Les enfants qui entrent en CP ;
- Les enfants nouvellement inscrits dans une école de Joué-lès-Tours à la rentrée 2023

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école :

- Votre enfant doit avoir 3 ans avant le 31 décembre 2023 (né en 2020), pour l'inscrire en Petite section
- Vous devez habiter le secteur scolaire de l'école concernée (**ou faire une demande de dérogation**)
- Vous devez remplir ce dossier et joindre les pièces jointes demandées

L'INSCRIPTION SE FAIT A PARTIR DU 27/02/2023 JUSQU'AU 15 MAI 2023:

- Pour retirer le dossier :
 - A l'Espace Joué Famille, accueil de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
 - Sur demande par mail à inscription@jouelestours.fr.
 - Sur le site de la Ville.
 - Dans l'école de votre enfant.

Les dossiers seront à déposer à l'Espace Famille, ou à envoyer par mail.

Après vérification et saisi du dossier, le certificat d'inscription vous sera envoyé par mail.

Vous devrez prendre rdv avec le directeur ou la directrice de l'école de votre enfant afin de faire son admissibilité.



**Tout dossier incomplet déposé en Mairie ou envoyé par courrier ou par mail ne sera pas enregistré.
Votre enfant ne sera donc pas inscrit.**



Pour les enfants qui fréquentent déjà une école jocondienne et sont inscrits à une activité pour l'année 2022-2023 ; une fiche de réinscription pour l'année 2023-2024 vous sera envoyée à domicile.

Les pièces à fournir sont :

POUR TOUTES LES INSCRIPTIONS :

☐ Formulaire ci-joint complété

☐ Justificatif de domicile au nom des parents de l'enfant (bail, acte de propriété, quittance de loyer, taxe foncière ou taxe d'habitation, facture EDF)

Ou

☐ Attestation d'hébergement sur l'honneur par un tiers (en annexe au dossier) accompagnée d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité

☐ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois

☐ Le carnet de santé de l'enfant attestant de la vaccination antitétanique (DT Polio)

☐ Un certificat de radiation si l'enfant était scolarisé précédemment dans une autre école

☐ Si vous êtes allocataire(s) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : 1 Justificatif de la CAF établissant le Quotient Familial daté de moins de 2 mois

Ou

☐ Si vous êtes allocataire(s) d'un autre organisme : 1 justificatif MSA ; SNCF ou autre **ET** votre dernier avis d'imposition



Sans ces documents, vous serez facturé au tarif le plus élevé.

Dans le cas de parents divorcés ou séparés :

☐ Justificatifs de l'autorité parentale dans le cas où un seul parent revendique d'en être le seul investi

☐ Photocopie du jugement de divorce et/ou jugement fixant la résidence principale de l'enfant

En l'absence de jugement :

☐ Fournir la photocopie de la carte d'identité du parent absent lors de l'inscription ainsi que l'attestation de résidence de l'enfant (en annexe au dossier)

Aucune photocopie ne sera faite en Mairie



Information importante :

Nous attirons votre vigilance sur les N° de téléphone portable ainsi que les adresses mails que vous nous transmettez. Cela nous permet de vous joindre en cas d'urgence concernant votre enfant. Par ailleurs, la Mairie dispose d'un **service d'alerte SMS et de mail** (grève ; perturbation du service transport)

J'autorise la collectivité à me contacter : par sms ☐ OUI ☐ NON

par mail ☐ OUI ☐ NON

Nous vous engageons à remplir avec le plus grand soin les renseignements qui vous sont demandés et à **nous communiquer tout changement au cours de l'année scolaire :**

- soit **par courrier**, Espace Joué Famille, parvis Raymond Lory - CS 50108 37301 Joué-lès-Tours Cedex
- soit **par téléphone**, 02 47 39 70 83
- soit **à l'adresse internet suivante** : inscription@jouelestours.fr

Demande d'inscription

☐ Scolaire ☐ Restauration ☐ Accueil Périscolaire ☐ Transport

Année 2023-2024

Représentant légal 1 ☐ Mère ☐ Père

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____ ☎ portable : ____/____/____/____/____ e-mail : _____@_____

Profession : _____ ☎ professionnel : ____/____/____/____/____

Lieu de travail _____

Représentant légal 2 ☐ Mère ☐ Père

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (si différente) : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____ ☎ portable : ____/____/____/____/____ email : _____@_____

Profession : _____ ☎ professionnel : ____/____/____/____/____

Lieu de travail : _____

☎ Joindre un justificatif employeur (contrat de travail, attestation employeur)

Les enfants dont les deux parents travaillent sont prioritaires pour l'accès au transport scolaire et à l'accueil périscolaire.

Situation de famille : ☐ célibataire ☐ marié(s) ☐ divorcé(s) ☐ séparé(s) ☐ concubinage ☐ en instance de divorce ☐ veuf (ve) ☐ pacsé(s)

En cas de divorce ou de séparation, indiquez l'adresse de facturation :

☐ Mère ☐ Père ☐ Garde alternée (semaine de la mère : _____, semaine du père : _____).

☎ Joindre obligatoirement le jugement ou dans l'attente du jugement, une attestation de résidence de l'enfant.

☎ Fournir obligatoirement le jugement du Juge aux Affaires Familiales si l'enfant ne doit pas être confié à l'un ou l'autre de ses parents.

☎ Afin d'établir le mode de facturation dans le cadre d'une garde alternée, prendre contact avec le service Joué Famille au 02.47.39.70.83

Couverture sociale

Affiliation C.A.F., N° d'allocataire : _____ ou autre régime (préciser) _____ Q.F: _____

☎ Joindre une attestation de quotient familial datée de moins de deux mois, disponible sur votre compte internet CAF ou sur demande auprès de la CAF ou un justificatif MSA, SNCF ou avis d'imposition

☎ Dernier avis d'imposition

J'autorise la structure à consulter mon dossier allocataire sur le site CDAP ☐ OUI ☐ NON

Assurance : _____ N° de sociétaire : _____

☎ J'atteste être à jour de la cotisation annuelle : ☐ OUI ☐ NON

Votre enfant

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____/____/20____ ☐ Fille ☐ Garçon

Commune de naissance : _____ Département : _____ Pays : _____

Nationalité de l'enfant : ☐ Française ☐ Autre : _____

Adresse de l'enfant : _____

Ecole et niveau de classe fréquentée en 2022-2023 _____

Niveau de la classe demandé à la rentrée 2023-2024 _____

Le ou les parents déclare(nt) sur l'honneur l'exactitude des renseignements transmis et s'engage(nt) à signaler au service Joué Famille de la ville de Joué-lès-Tours ainsi qu'à la Direction de l'école, tout changement de domicile ou de situation au cours de l'année scolaire.

Il est rappelé que l'utilisateur qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues au Code Pénal.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le dossier.

Joué-lès-Tours le / /

La signature de la personne déclarée payeur est obligatoire.

Signature du représentant légal N° 1

Lu et approuvé

Signature du représentant légal N° 2

Lu et approuvé

FICHE SANITAIRE 2023-2024

Pour les inscriptions de restauration et de périscolaire, merci de remplir les informations suivantes

NOM et PRENOM de l'enfant

ADRESSE :

ÉCOLE CLASSE

DATE DE NAISSANCE :/...../..... N° de Sécurité Sociale

NOM et PRENOM du responsable légal de l'enfant

N° de téléphone en cas d'urgence :
Travail :
Portable :

AUTORISATIONS PARENTALES	Personnes de + 18 ans Autorisées à récupérer l'enfant	Personnes de +18 ans A prévenir en cas d'urgence seulement si les parents sont injoignables.
Nom : Prénom : Portable : Domicile : Lien avec l'enfant :	☐	☐
Nom : Prénom : Portable : Domicile : Lien avec l'enfant :	☐	☐
Nom : Prénom : Portable : Domicile : Lien avec l'enfant :	☐	☐
Nom : Prénom : Portable : Domicile : Lien avec l'enfant :	☐	☐

Si vous souhaitez autoriser un frère et/ou une sœur âgé(es) de 16 à 18 ans à récupérer l'enfant, merci d'établir un courrier en ce sens, déchargeant de toute responsabilité la Mairie de Joué-Lès-Tours, à fournir obligatoirement lors de l'inscription.

Situation médicale

Médecin traitant _____ Téléphone _____

☐ Mon enfant suit un **traitement médical** : ☐ OUI ☐ NON

Si oui lequel ?

☐ Mon enfant présente des **allergies** connues alimentaires, médicamenteuses ou autres ? (Fournir un certificat médical) :
☐ OUI ☐ NON

Si oui précisez la cause de l'allergie et conduite à tenir :

☐ Mon enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (**P.A.I.**) avec la médecine scolaire : **à joindre si déjà constitué.**

☐ Mon enfant est vacciné (indiquer la date) :

DT Polio le ____/____/____

☐ **Autres informations médicales nécessaires** à l'accueil de l'enfant : *port de lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires*

☐ Mon enfant a des **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation) : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez les dates et quelles sont les précautions à prendre ? :

☐ **Spécificités alimentaires** : ☐ Sans viande, ☐ Sans porc, ☐ Autres : _____

Droit à l'image et au son

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant :

☐ Autorise ☐ N'autorise pas que mon enfant soit photographié ou filmé lors des activités périscolaires.

L'autorisation de photographier ou de filmer votre enfant est valable pour l'année scolaire en cours et le cycle. La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus. La publication ou la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des légendes non-nominatives, ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en fait et nous disposons du droit de retrait de cette image si nous le jugeons utile.

Assurance

Assurance : _____ N° de sociétaire : _____

 **J'atteste être à jour de la cotisation annuelle** : ☐ OUI ☐ NON

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure périscolaire à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature(s)

Demande d’inscription à la Restauration Scolaire

L’inscription à la restauration scolaire est faite sur la base d’un abonnement forfaitaire annuel payable en 10 mensualités. Tout mois commencé est dû, sur la base du forfait choisi.

☐ Mon enfant commencera à manger au restaurant scolaire à compter du mois de _____



DANS LE CADRE DES FORFAITS, LE CHOIX DES JOURS EST FIXE. LES JOURS CHOISIS SERONT AUTOMATIQUEMENT FACTURÉS.

☐ Mon enfant sera présent : LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI ☐

Si vous ne savez pas quel jour votre enfant mangera à la cantine ; vous devez vous inscrire en "repas occasionnel"

FORFAIT DEMANDÉ➡ Le tarif est fixe tous les mois et tient compte des vacances scolaires	☐ 4 j / semaine	☐ 3 j / semaine	☐ 2 j /semaine	☐ Repas occasionnel
	140 jours/an	105 jours/an	70 jours/an	
	Montant mensuel	Montant mensuel	Montant mensuel	Tarif unitaire du repas
Quotient familial de 0 à 630 euros	☐ 23.20 €	☐ 17.30€	☐ 11.60 €	☐ 2.10 €
Quotient familial de 631 à 1 500 euros	☐ 45.70 €	☐ 34.80 €	☐ 23.20 €	☐ 3.70 €
Quotient familial de 1 501 euros et plus	☐ 54.60 €	☐ 42.10 €	☐ 27.40 €	☐ 4.20 €
Familles hors commune	☐ 57.20 €	☐ 43.10 €	☐ 29.50 €	☐ 4,80 €

Les tarifs sont donnés à titre indicatif sous réserve de validation en Conseil municipal

Une tarification « repas occasionnel » s’ajoute au forfait si les jours prévus ne sont pas respectés.

📌 **Changement de forfait 2 fois dans l’année uniquement :**

- Demande à faire avant le 20 décembre pour un changement en janvier
- Demande à faire avant le 20 mars pour un changement en avril

📌 **Remboursement et régime de déduction**

Un remboursement ou une déduction des frais de repas non consommés est possible sous certaines conditions :

- Absence pour **raison médicale sur une période d’au moins 2 jours consécutifs d’école**, sur présentation du certificat médical adressé au service Joué Famille de la mairie dans un délai de 10 jours qui suivent la reprise de l’école accompagné d’un courrier précisant l’école, la classe et l’enseignant.
- Participation à une classe transplantée ou à une sortie pédagogique.
- Cas de force majeure et pour service non fait (exemple : grève de la restauration).

Les remboursements et/ou déductions s’effectueront uniquement sur la facture du mois suivant le litige ou la réclamation.

En dehors de ces cas de figures et en cas de non-respect des procédures, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Demande d’inscription à l’Accueil Périscolaire

Inscription sous réserve des places disponibles

Une priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent sur justificatif.

☞ Selon la réglementation de la Protection Maternelle et Infantile ; l’accès est réservé aux enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l’année civile en cours (né en 2020) et scolarisés en Petite Section.



Pas d’accueil périscolaire pour les enfants scolarisés en Toute Petite Section.
 Un enfant ne peut pas partir seul de l’accueil périscolaire, seule une personne désignée sur la fiche sanitaire peut venir chercher l’enfant.

☐ Mon enfant fréquentera l’accueil périscolaire de l’école _____

À compter du mois de _____

☐ Mon enfant fréquentera l’accueil périscolaire sur les périodes suivantes (cocher) :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	
MATIN	SOIR
7h30-8h30 ☐	16h30 -18h30 ☐ Le goûter est fourni par les familles.

Toute demi-heure commencée est due.

Les tarifs sont donnés à titre indicatif et seront revalorisés en septembre suite aux directives de la CAF.

Tarification à la **demi-heure** en fonction du quotient familial soit :

TRANCHES DE QF	Formule de Calcul	Exemple
Quotient inférieur à 400 euros	0.20 euros	Tarif minimum
Quotient familial de 400 à 600 euros	QF x 0.00050	QF 572 * 0.00050= 0.29 euros la demi-heure
Quotient familial de 601 à 670 euros	QF x 0.00060	QF 650 * 0.00060 = 0.39. euros la demi-heure
Quotient familial de 671 à 830 euros	QF x 0.00070	QF 737 * 0.00070 = 0.52 euros la demi-heure
Quotient familial de 831 à 1000 euros	QF x 0.00075	QF 906 * 0.00075 = 0.68 euros la demi-heure
Quotient familial de 1001 à 1200 euros	QF x 0.00080	QF 1022 * 0.00080 = 0.82 euros la demi-heure
Quotient supérieur à 1201 euros	0.96 euros	Tarif maximum

Une majoration de 50 % est appliquée pour les familles Hors Communes.

Demande d'inscription au Transport Scolaire

Le transport scolaire est un service facultatif, payant et forfaitaire, sous réserve de places disponibles.

Le montant annuel est de **99.00€* par enfant jocondien**, payable par trimestre soit :

- Une facture de 33,00 € en décembre pour la période septembre - décembre ;
- Une facture de 33,00 € en mars pour la période janvier - mars ;
- Une facture de 33,00 € en juin pour la période avril - juillet.

Le tarif est de **49,50 €***, **à partir du 3^{ème} enfant** d'une famille jocondienne, payable par trimestre soit :

- Une facture de 16,50 € en décembre pour la période septembre - décembre ;
- Une facture de 16,50 € en mars pour la période janvier - mars ;
- Une facture de 16,50 € en juin pour la période avril - juillet.

Le tarif annuel par enfant jocondien pour les collèges Beaulieu et l'Arche du Lude, est de **126,00 €** payable par trimestre.

Le tarif annuel par enfant hors commune pour les collèges Beaulieu et l'Arche du Lude, est de **160,70 €** payable par trimestre.

****Les tarifs sont donnés à titre indicatif sous réserve de validation en Conseil municipal***

Tout trimestre commencé est dû.

La Mairie se réserve le droit de réattribuer les places à chaque fin de période en cas d'utilisation non conforme à l'inscription.

Votre demande d'inscription sera étudiée par le Service Joué Famille de la Mairie.

Sont prioritaires pour l'inscription au service de transport scolaire les enfants :

- **Utilisant le service de transport scolaire 4 jours par semaine** (liste de pointage vérifiée régulièrement par le service) ;
- **Par ordre de date d'arrivée du dossier complet en Mairie.**

L'inscription de votre enfant n'est effective qu'après confirmation du service Joué Famille lors de l'inscription.

☐ Mon enfant utilisera le service de transport scolaire selon la fréquence suivante :

☐ 4 jours / semaine ☐ 3 jours / semaine ☐ 2 jours / semaine

☐ Je souhaite inscrire mon enfant sur le circuit suivant :

Groupes scolaires desservis	Circuits scolaires	Arrêt de bus souhaité
Marie-Curie/République-Liberté	☐ n° 1 – Épan/Crouzillère (lapin)	(Descriptif des circuits disponible en mairie et sur le site internet de la ville) Arrêt : _____ La commune décline toute responsabilité en cas de non-respect par les usagers du circuit et de l'arrêt choisi lors de l'inscription.
Marie-Curie/République-Liberté	☐ n° 2 – Pont Cher/Sainterie/Crouzillère (chat)	
Morier	☐ n° 3 – Bretonnière/ Rigny-Dutertre (souris)	
Blotterie Maisons Neuves	☐ n° 4 – Cercelé / Maisons Neuves / Le Petit Fourneau (pingouin)	
Mignonne	☐ n° 5 – Mignonne (girafe)	



Les bus disposent d'un nombre déterminé de places.

Un bus est mis à disposition pour chaque circuit.

Seules les personnes dont l'inscription a été validée par le Service Joué Famille peuvent utiliser le service de transport.

La Ville se réserve le droit de modifier les circuits en fonction des inscriptions.

☛ **Les élèves de classe maternelle seront obligatoirement accueillis à la descente du bus le soir par une personne désignée sur la fiche sanitaire.** À défaut, l'enfant de maternelle ainsi que ses frères / sœurs en élémentaire seront ramenés et confiés au responsable de la structure d'Accueil périscolaire de son école maternelle. La prise en charge par le service d'accueil périscolaire sera facturée selon les tarifs en vigueur.

Facturation et paiement

- La facturation pour le transport scolaire est trimestrielle, à terme échu. Elle est envoyée **par mail** aux deux représentants ou par voie postal au domicile de l'enfant.
- La facturation pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire est établie le 20 du mois suivant, elle est envoyée par mail aux deux représentants ou par le biais de l'école si nous ne disposons pas de votre courriel. Les familles des enfants inscrits au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire seront destinataires d'une seule facture mensuelle.

Toute facture, dont le paiement n'est pas intervenu dans le délai indiqué, sera recouvrée par le Trésor Public.

En cas de perte ou de non-réception de la facture, merci de bien vouloir contacter le service Joué Famille au 02.47.39.70.83.



VOUS DISEPOSEZ D'UN DELAI DE CONTESTATION D'UN MOIS À RECEPTION DES FACTURES.

Au-delà de ce délai, aucun recours ne sera recevable.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA : Je souhaite souscrire au prélèvement automatique pour les activités suivantes :

☐ Restauration et Accueil périscolaire (identifiant créancier SEPA : FR39PER493620)

☐ Transport (identifiant créancier SEPA : FR39TPS493620)

IBAN : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

JOINDRE UN RIB

En signant ce formulaire, vous autorisez la Mairie de Joué-lès-Tours à envoyer les instructions à votre Banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Joué-lès-Tours. Vous bénéficiez du droit à être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Joué-lès-Tours. Je réglerai le différent directement avec la Mairie de Joué-lès-Tours.

Signé à _____ le _____ /2023

Modifications ou résiliation de l'inscription

L'imprimé "Déclaration d'un changement de situation" disponible à l'accueil du service Joué Famille de la Mairie ou sur le site internet de la ville, permet de notifier une modification ou une résiliation d'inscription et tout changement de situation.

Il devra être renseigné, daté, signé et retourné par la famille à ce même service.

Les modifications ne peuvent avoir lieu que deux fois dans l'année : en décembre et en mars. Les demandes devront arriver en Mairie avant le 20 décembre pour prendre effet en janvier et avant le 20 mars pour prendre effet en avril.

A défaut de produire ce document, les conditions précédentes d'inscription et de tarification en découlant continueront d'être appliquées.

Discipline

L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité, qui fait preuve d'incorrection, de violence verbale ou physique envers le personnel et/ou les autres enfants, qui détériore volontairement les locaux et/ou les équipements en place dans les structures sera sanctionné.

Un courrier est envoyé à la famille présentant les faits et le comportement de l'enfant s'exposant à une mesure d'exclusion. En cas de faits jugés suffisamment graves, l'exclusion temporaire peut être prononcée immédiatement et la famille en sera informée par courrier recommandé avec accusé de réception. En cas de récidive, l'exclusion définitive peut être prononcée par la Ville après avis d'une Commission.

Signature(s)

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

☐ J'ai pris acte des différentes dispositions des règlements intérieurs disponibles sur le site internet de la ville et sur demande au Service Joué Famille et m'engage à les respecter.

☐ J'accepte que ces données soient utilisées pour traiter ma demande d'inscription. Elles seront conservées le temps de la scolarité de l'enfant (maternelle et élémentaire).

Vous pourrez modifier ces données en contactant la Direction Joué Famille au 02 47 39 70 83.

La signature de la personne déclarée payeur est obligatoire

Joué-lès-Tours, le.....

Représentant légal 1

Lu et Approuvé

Représentant légal 2

Lu et Approuvé

Payeur si différent du Représentant légal

Lu et Approuvé



ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'HEBERGEMENT

(À remplir pour une inscription scolaire)

Présenter obligatoirement un bail ou l'acte de propriété, une quittance de loyer, taxe foncière ou la taxe d'habitation du logement.

Je soussigné(e) M. / Mme

Atteste sur l'honneur, héberger à mon domicile, situé :

N° Rue

Résidence Appartement

Ville Code Postal

M. / Mme

Et son/ses enfants :

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Joué-lès-Tours, le

Nom et Prénom de l'hébergeant

Nom et Prénom de l'hébergé(e)

Signature

Signature

Il est rappelé que l'utilisateur qui établit une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifie une attestation ou un certificat originaire sincère, fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié peut encourir les peines prévues au Code Pénal.



ATTESTATION DE RESIDENCE DE L'ENFANT

À remplir pour une inscription scolaire uniquement en cas de garde alternée, ou de séparation sans ou en attente de jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.

☐ Je soussigné(e) M. / Mme.....

Responsable légal de l'enfantné(e) le

A.....

Atteste sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon/mes enfant(s) est la suivante :

N°..... Rue.....

Résidence..... Appartement.....

Ville..... Code Postal.....

☐ Je joins obligatoirement une copie de ma pièce d'identité pour attester de la validité de la présente autorisation.

☐ J'accepte que cette adresse soit prise en compte pour l'inscription scolaire et l'affectation à l'école de secteur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du représentant légal N° 1

Signature du représentant légal N° 2

Il est rappelé que l'utilisateur qui établit une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifie une attestation ou un certificat originaire sincère, fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié peut encourir les peines prévues au Code Pénal